



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 30 NOVEMBRE 2017 A 19H00 Bâtiment Stella Helvetica

En présence de cinquante-huit citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public vingt jours avant son déroulement et adresse ses salutations d'usages.

Il rappelle que l'assemblée primaire est souveraine quant aux décisions à prendre et indique que le conseil municipal travaille dans un bon esprit de collégialité avec un taux de participation supérieur à 90 %.

Dix citoyens ont excusés leur absence.

En préambule il informe que dorénavant l'assemblée primaire traitant du budget se déroulera après la Sainte Catherine, laissant ainsi la salle à disposition de la commission patrimoine pour sa dorénavant exposition annuelle.

Le président Thurre rappelle l'ordre du jour et désigne Mme Emmanuelle Blaser et M. Pierre Meier en qualité de scrutateurs.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 30 mai 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

Les recettes brutes de la municipalité, lors du dernier exercice comptable connu, sont de Fr. 10'267'900.-. La compétence du conseil municipal de 5 % pour une dépense non obligatoire est donc de Fr. 513'400.-.

Le conseil municipal souhaitant, ses prochaines années, investir dans un développement de l'ensemble des infrastructures communales, l'approbation de l'assemblée primaire sera régulièrement sollicitée afin de respecter cette norme légale.

Pour le budget 2018, dans le cadre de ce développement, la volonté du conseil municipal est d'acquérir des surfaces sises dans la zone sportive. L'approbation de l'assemblée primaire est donc sollicitée pour cette dépense.

Approbation

L'assemblée municipale décide à cinquante-six voix pour, une voix contre et une abstention d'autoriser le conseil municipal à acquérir des terrains dans la zone sportive pour un montant de Fr. 600'000.-.

3. Budget 2018 de la municipalité

Lecture et commentaires

Le président Thurre procède à un commentaire global du budget 2018 de la municipalité. Celui-ci a été élaboré avec un coefficient d'impôt de 1,2 et une indexation de 140 % et adopté par le conseil municipal en séance du 31 octobre 2017.



Au niveau du fonctionnement, il est répondu à M. Norbert Farquet sur des questions en lien avec

- les pertes sur débiteurs ;
- l'entretien des canaux ;
- et les frais d'exploitation et d'animation de la bibliothèque.

Pour les investissements il est répondu à MM. Pierre Meier, Norbert Farquet et Jean-Philippe Roduit sur des questions traitant

- des moloks du service de la voirie ;
- du pavage de la montée et de l'esplanade de l'église ;
- d'un déplacement des structures des Tapagoilles (crèche, UAPE, nurserie) ;
- et de l'agrandissement de l'école.

Ce budget présente une marge d'autofinancement de Fr. 1'449'580.-, d'une perte de Fr. 66'720.-, des investissements nets pour Fr. 2'586'800.- et d'une insuffisance de financement de Fr. 1'137'220.-.

Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2018 de la municipalité à cinquante-sept voix pour et une abstention.

4. Planification financière

Le président Thurre en prolongement des questions ouvertes lors de la présentation du budget, informe l'assemblée de la volonté du conseil municipal de faire face au développement de notre population. Pour ce faire, la planification financière, pour la période 2019/2021, présente, sous la rubrique « Salle multifonction » plusieurs millions d'investissement qui seront dévolus à ce développement. Sont compris dans ces montants, les écoles, la petite enfance, les services communaux et touristiques, etc.... Mais pas particulièrement une salle multifonction dans la zone d'intérêt général sise au pied du Bourg.

Lecture

Le président Thurre commente les différents investissements prévus lors des quatre prochaines années.

5. Divers

Le président Thurre informe les citoyens que la taxe au sac va entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain et ceci malgré le fait que le règlement communal n'est toujours pas homologué car il a fait l'objet d'une longue analyse auprès de « Monsieur Prix ».

Interviennent dans les divers :

- M. Günter Cirpka au sujet de la fermeture de la Poste et de son inquiétude pour les transactions de paiement ;
- M. Pierre Meier pour la circulation au centre du Bourg ;
- M. François Mooser quant à la desserte de notre commune par le service postal ;
- M. Norbert Farquet pour une baisse d'impôts afin de compenser les augmentations de taxes telles que celles de l'assurance maladie obligatoire ;
- Mme Catherine Ançay pour la création d'un composte communal et sur la gestion des poubelles non conformes dès l'introduction de la taxe au sac ;
- M. Philippe Crettenand suite à l'épisode de gel subit par les agriculteurs et viticulteurs.

Chaque intervention fait l'objet de réponses de la part du conseil municipal.



Le président Thurre clôt cette assemblée en remerciant les citoyens présents pour leur participation.

L'assemblée est levée à 21h10 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc